

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers	Nombre de membres	Convocation
En exercice : 15	présents : 9	du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

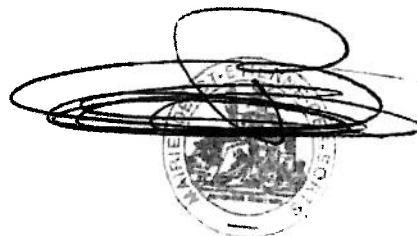
D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2022

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 26 AOUT METTANT FIN AU DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LE MAIRE

Nombre de conseillers	Nombre de membres	Convocation
En exercice : 15	présents : 9	du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Rappel des faits :

Lors de la séance du 26 août 2022, la majorité d'opposition du conseil municipal a retiré les délégations qu'il lui avait accordées dans le cadre de l'article L2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales par délibération du 3 septembre 2020.

Le 27 septembre 2022 un courrier de Madame la Préfète est reçu en mairie au sujet de la délibération du 26 aout 2022 portant sur le retrait de délégation L2122-22 du CGCT, nous demandant de retirer cette délibération qui n'est pas conforme. Après lecture par madame le maire du courrier de Madame la Préfète le 25 octobre 2022 soit un mois après la réception du dit courrier. La délibération est représentée ce jour

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

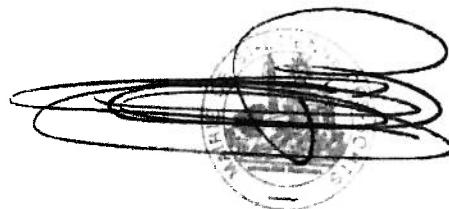
De retirer la délibération adoptée lors du conseil municipal du 26 août portant sur les délégations conférées au Maire sur le fondement de l'article L.2122-23 du CGCT.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 3 SEPTEMBRE 2020
PORTANT SUR LES DELEGATIONS CONFEREES AU MAIRE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122 DU CGCT**

Nombre de conseillers	Nombre de membres	Convocation
En exercice : 15	présents : 9	du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Le conseil municipal issu du 19 juin 2022 ne souhaite pas donner de délégations au maire dans le contexte actuel il souhaite donc abroger la délibération du 03 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

La délibération du 03 septembre 2020 portant sur les délégations conférées au maire par le maire le conseil municipal sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT est abrogée.

L'abrogation de la délibération susmentionnée entraîne la suppression de toutes les délégations précédemment conférées au maire par cet acte.

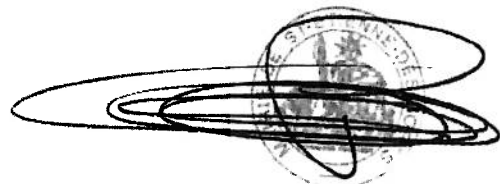
Les délégations précédemment conférées au maire relèvent de la seule compétence du conseil municipal.

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix Contre : Nb d'Abstention : 1

Ont voté pour : MARCELLIN, SANCHEZ, BONNEAUD, GEHIN, BECQUART F, BECQUART G, CUADRADO, COMBIN

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONSULTATION POPULATION

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Le conseil municipal souhaite associer la population sur un certain nombre de sujets à savoir :

- Le colis de Noël
- Le service public

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser Madame le Maire à diffuser sur les supports de communications et en boîtes aux lettres sous quinzaine le questionnaire établi.

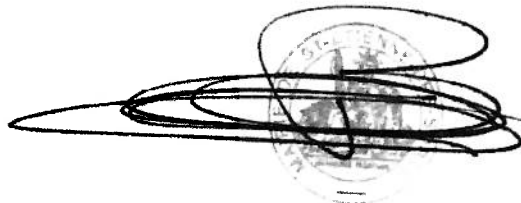
Les questions ont été abordées lors des réunions de travail.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 030-213002512-20221116-05251022-DE

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DEPART EN RETRAITE AGENTS COMMUNAUX

Nombre de conseillers

Nombre de membres

Convocation

En exercice : 15

présents : 9

du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Nous avons cette année 2 départs en retraite de nos agents communaux et nous souhaitons marquer cet évènement en organisant un pot de départ avec l'ensemble de la population ou nous remettons dans un deuxième temps des chèques cadeaux aux 2 agents retraités avant la fin de l'année, calculés au prorata des années de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

D'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des dépenses afférées à cet évènement pour un montant maximum de 4000€ réparti de la manière suivante :

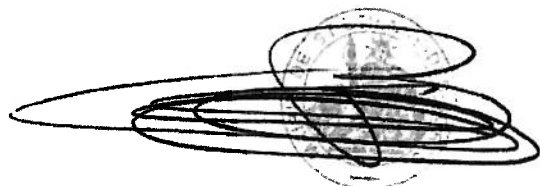
- 1000€ pour Mario POLGE pour ces 40 années passées au service de notre collectivité
- 875€ pour Nadia REDON pour ces 35 années passées au service de notre collectivité
- 2125€ pour solder les dépenses diverses afférentes à ce sujet.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : REGLEMENT CANTINE

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Le règlement de la cantine doit être revu pour être toujours plus proche des attentes des parents d'élèves et des enfants de l'école communale. Il a été modifié au travers des réunions de travail des élus qui étaient présents. Modification des articles 5, 13 et 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

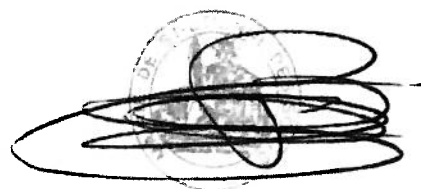
D'autoriser Mme le Maire à signer le nouveau règlement qui prendra effet sous quinzaine.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Les subventions de fonctionnement aux associations de notre commune auraient dû être transmises dans le 1^{er} semestre de cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

De fixer le montant des subventions sur celui de 2021 et virer le montant sur le compte des associations sous quinzaine.

AMICALE LAIQUE	2067,50€
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	928,17€
TENNIS CLUB	1063,77€
AESPC	701,72€
CLUB BEL AUTOMNE	322,46€
GPEAV	153,59€
STE CHASSE ST HUBERT	436,27€
SAINTE TISEURS	311,84€
TOTAL	5895,32€

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DEPOSE DU PONTON

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Le ponton sur le Rhône qui accueille les petits bateaux de plaisance et qui doit être retiré chaque année au début de l'automne afin d'éviter un risque d'arrachement lors d'une crue.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

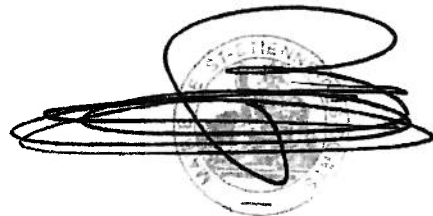
D'autoriser Mme le Maire à signer l'offre de la Société de levage LAFONT et de mandater le Maire pour demander la prise en charge par l'Agglomération du Gard Rhodanien au titre des fonds de concours pour l'année 2022 dans un délai de quinze jours après transmission de ladite délibération.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 030-213002512-20221116-10121122-DE

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DISSOLUTION DU CCAS

Nombre de conseillers

Nombre de membres

Convocation

En exercice : 15

présents : 9

du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

M. BONNEAUD Didier expose au conseil municipal que :

En application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action social (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

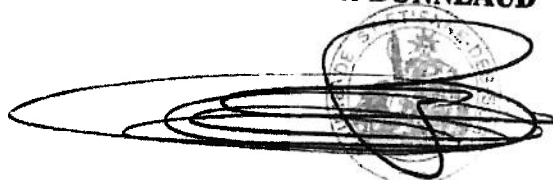
- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022.
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.
- De transférer au CIAS du Gard rhodanien au 31 décembre 2022 uniquement l'action sociale sur la base de la part budgétaire allouée a ce poste en 2022 dans le budget CCAS de la commune.
- D'en informer les membres du CCAS par courrier.
- De garder la gestion des jardins communaux.
- De garder la gestion des colis de Noël.
- De garder la gestion du repas des aînés.
- De garder l'organisation des lotos des aînés.

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix Contre : 1 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : MARCELLIN, SANCHEZ, BONNEAUD, GEHIN, BECQUART F, BECQUART G, CUADRADO, COMBIN

Ont voté contre : ORMIERES

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : APPEL ADHESION RESERVE COMMUNALE

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Notre commune comporte de nombreux risques et nous demande de faire appel à des bénévoles, qui devront être choisis par le conseil municipal, en priorité en fonction de leurs disponibilités, des compétences obligatoires pour exercer cette mission en adéquation avec les cellules concernées dans le PCS.

Aux vues de l'urgence, surtout climatique pour notre commune, la nouvelle équipe constituée d'élus et de bénévoles devront tous être formés au 1^{er} secours avant la fin 2022, et ceux actuels seront recyclés.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

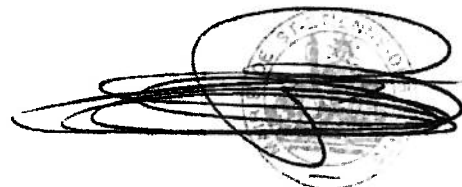
D'autoriser Mme le Maire à diffuser sur les supports de communications et en boîtes aux lettres sous une semaine, à la vue de l'urgence de se renforcer, le formulaire rédigé par les conseillers majoritaires d'appel à l'engagement de la population.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 030-213002512-20221116-12121122-DE

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : SECURISATION SORTIE ECOLE COMMUNALE		
Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

La sécurisation des sorties des écoles est une réelle préoccupation et notre commune n'y déroge pas. C'est pour cela que nous demandons qu'un agent soit présent au 4 entrées/sorties des enfants pour sécuriser la traversée de la voirie communale, rue des marronniers.
Proposition demandée en réunion de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

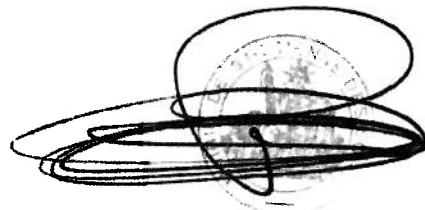
D'autoriser Mme le Maire à revoir l'organisation de ces agents communaux pour permettre de répondre à cette demande de sécurisation du périmètre de l'école communale, et d'assurer la mise en place avant la fin de l'année.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DEVIS DIVERS

Nombre de conseillers
En exercice : 15

Nombre de membres
présents : 9

Convocation
du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Notre voirie communale nécessite l'intervention d'une société d'entretien et de remise en conformité pour assurer la sécurité de nos administrés.

- Le devis de SARL DAUMAS TP de 2400€ HT, concernant la remise en conformité des coussins berlinois et ralentisseurs.
- Un autre devis de SARL DAUMAS TP de 17145€ HT pour la remise en conformité de 4 chemins communaux.

N'ayant que 10 000€ inscrit dans notre ligne budgétaire, il faut faire un choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser Mme le Maire à signer 2 postes du devis et le transmettre au prestataire dans un délai de quinze jours après transmission de ladite délibération selon les choix ci-dessous :

Demander que les agents communaux fassent les réparations avant la fin de l'année pour la rue de l'école à la place de la Société SARL DAUMAS TP.

Le choix des chemins à entretenir selon le second devis sont les 2 chemins suivants :

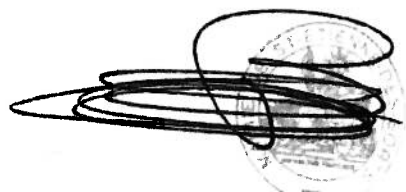
- o 3600€ pour chemin St Roch
- o 6300€ pour chemin de la Cour de Saut

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DEVIS REPAS AINES du 27 novembre 2022

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

M. BONNEAUD explique que comme à chaque fois, une rotation des restaurateurs du village est effectuée. Cette année, il s'agit du P'tit Resto.

M. BONNEAUD ne trouve pas le devis dans la pochette laissée par Mme GARNERO.

Il s'agit là d'une délibération proposée par Mme le Maire et le prestataire est un élu qui ne s'est pas présenté ce jour également.

Il propose de voter uniquement le montant du menu qui servira de base pour l'élaboration et dans la foulée la consultation de nos aînées ayants droit. Le montant proposé est de 28€ TTC au lieu des 25€ habituels pour palier à la hausse des coûts des matières premières pour un menu complet. La dépense est inscrite dans le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

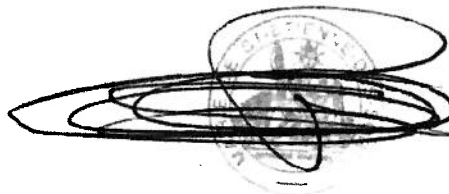
D'autoriser Mme le Maire à signer le devis une fois que celui-ci sera envoyé par le prestataire pour un montant maximum de 28€ TTC.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : EXONERATION TAXE AMENAGEMENT ASA IT3C

Nombre de conseillers

Nombre de membres

Convocation

En exercice : 15

présents : 9

du 7/11/2022

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Pour donner suite au courrier de l'ASA IT3C adressée à la DDFIP TARN du 30 septembre 2022, présenté aux élus et une volonté d'accompagner ce syndicat dans la finalisation de leur projet d'intérêt général de sauvegarde de notre patrimoine viticole et économique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

D'autoriser Mme le Maire à exonérer des taxes d'aménagement et redevances archéologiques proposées par l'ASA IT3C selon les titres suivants :

DP 03025121R0001 relative à la station de pompage :

- 2022-MIPY-2600100868 RAP : 43€

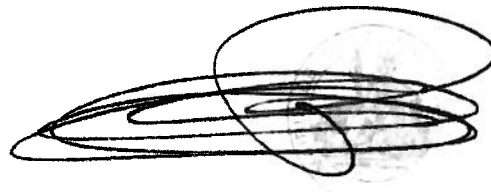
- 2022-MIPY-2600100869 TA : 570€

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD



Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Affiché le
ID : 030-213002512-20221116-07121122-DE

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CHOIX AUDIT FINANCIER

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 9	Convocation du 7/11/2022
---	-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS : BONNEAUD Didier, GEHIN Fabienne, ORMIERES René, COMBIN Magui, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan, BECQUART Françoise, MARCELLIN Stéphane, SANCHEZ Sébastien.

ABSENTS : Sans procurations GARNERO Patricia, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, GASPARD Olivier, STOPPANI Emmanuelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille vingt deux

Le douze novembre à 9 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur BONNEAUD Didier.

Le groupe majoritaire par une des personnes membre de la commission finance a effectué une recherche de société en capacité de répondre à un audit financier et il a reçu 2 offres ont été reçu qui ont été débattues en réunion de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

D'autoriser Mme le Maire à signer le devis de la Société EY pour un montant HT de 12000€, sous quinzaine et de faciliter avec ces services l'accès à tous les documents que la société réclamera pour répondre à la demande. Le conseil municipal lèvera l'option sur la performance et le fonctionnement actuel des agents communaux en fonction du résultat de l'audit.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté pour : tous

Ont voté contre : aucun

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO
Pour le Maire empêché
Monsieur Didier BONNEAUD

